

X^e Session de l'Assemblée générale de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

(Genève, 27-30 novembre 1995)

La XXVI^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge a été précédée par la X^e session de l'Assemblée générale de la Fédération qui s'est tenue à Genève du 27 au 30 novembre 1995 en présence de près de 600 délégués venus de 179 pays. Ce nombre recouvrait à la fois des délégués de Sociétés nationales membres et des observateurs des Sociétés nationales en formation.

Dans son allocution d'ouverture, le président de la Fédération, M. Mario Villarroel Lander, a passé en revue la situation de la Fédération, évoqué ses activités depuis la dernière session tenue à Birmingham et exprimé ses espoirs pour l'avenir. Se référant particulièrement aux objectifs du Plan de travail stratégique, il a mis l'accent sur l'importance cruciale d'un soutien actif et constant des Sociétés nationales.

Huit nouveaux membres de la Fédération

Les huit nouvelles Sociétés nationales reconnues par le CICR depuis la tenue de l'Assemblée générale de Birmingham en 1993 ont toutes été admises au sein de la Fédération. Il s'agit des Sociétés d'Andorre, de Guinée équatoriale, du Turkménistan, d'Ouzbékistan, d'Arménie, d'Azerbaïdjan, du Belarus et de l'ex-République yougoslave de la Macédoine (Makedonski Crven Krst).

Rapport du Secrétaire général de la Fédération

M. George Weber a présenté un résumé des activités de la Fédération depuis la dernière Assemblée générale de 1993, soulignant en particulier le vaste éventail d'opérations de secours conduites à travers le monde par la Fédération, dans des situations d'une grande complexité; le nombre

important de Sociétés nationales (70 selon les rapports officiels) qui utilisent le Plan de travail stratégique comme cadre de référence pour la planification et l'exécution de leurs programmes; et l'attention accrue portée aux efforts de développement dans le cadre des opérations d'urgence et à la préparation aux catastrophes au sein des Sociétés nationales.

M. Weber a ensuite exposé les priorités de la Fédération pour les années à venir, en insistant sur la nécessité d'un engagement plus ferme en faveur des objectifs établis, notamment ceux visant à permettre aux personnes vulnérables de prévenir les catastrophes et de les surmonter.

Plan de travail stratégique

Se référant à la décision n° 35 prise par l'Assemblée générale à Birmingham en 1993 sur l'actualisation et l'exécution du Plan de travail relatif à la stratégie pour les années 1990 (Plan de travail stratégique),¹ l'Assemblée a déclaré le plan en vigueur pour le reste de la décennie. Elle a encouragé vivement toutes les Sociétés nationales à développer ou continuer de mettre en œuvre leurs propres plans de travail stratégiques, en choisissant les activités énumérées dans le Plan de travail stratégique de la Fédération, à échanger régulièrement avec le Secrétaire général les informations relatives à la mise en œuvre de ces activités afin de lui permettre de rendre compte, à la XI^e session de l'Assemblée générale, en 1997, des réalisations de chacune et de l'ensemble des Sociétés nationales, et à veiller à ce que des ressources suffisantes, de préférence non affectées, provenant de toutes les sources nationales, soient mises à la disposition du Secrétariat pour la mise en œuvre du Plan de travail stratégique.

Rapport de la Commission de développement

Après avoir adopté le rapport de la Commission, l'Assemblée a approuvé la Politique de développement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, laquelle met l'accent sur le renforcement des communautés les plus vulnérables auxquelles les Sociétés nationales doivent porter assistance. L'Assemblée a également souligné l'impérieuse nécessité d'accroître la participation des femmes à tous les aspects de l'action de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Enfin elle a aussi sollicité un soutien accru au Fonds de développement de la part des Sociétés donatrices.

¹ Voir *RICR*, n° 804, novembre-décembre 1993, p. 534, et *RICR* n° 808, juillet-août 1994: numéro spécial sur «La Croix-Rouge, le Croissant-Rouge et les communautés vulnérables».

Rapport de la Commission de la santé et des services

L'Assemblée a approuvé le rapport de la Commission qui, déplorant la détérioration généralisée des conditions de santé et de la situation sociale des populations les plus défavorisées, s'est inquiétée également de la tendance actuelle à privilégier les interventions d'urgence au détriment du développement communautaire à long terme, ce qui empêche le renforcement durable des capacités des groupes vulnérables. Dans le contexte de cet appauvrissement global des systèmes de santé et de protection sociale, le travail de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge revêt une importance particulière.

La Commission a concentré son attention sur la prévention des maladies et la promotion de la santé et du bien-être social et recommandé aux Sociétés nationales de s'associer activement au développement de programmes dans divers domaines, dont la santé des femmes et des enfants, l'eau potable, la lutte contre les maladies transmissibles, le soutien psychologique aux victimes de catastrophes et les premiers secours.

Enfin l'Assemblée a adopté une décision à propos du travail de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge en faveur des migrants. Elle a ainsi demandé aux Sociétés nationales d'envisager l'action en faveur des populations migrantes dans le cadre du Plan de travail stratégique axé sur l'assistance aux plus vulnérables et, entre autres, invité les Sociétés nationales à encourager les migrants à participer à leurs activités en qualité de volontaires ou d'employés, selon les dispositions légales en vigueur dans les différents pays.

Rapport de la Commission de la Jeunesse

Après avoir entendu le rapport de cette Commission qui a mis l'accent sur le développement et la mise en œuvre de la politique et stratégie de la jeunesse dans l'ensemble des Sociétés nationales, l'Assemblée a recommandé que les Sociétés nationales, dans l'exécution du Plan de travail stratégique, accorde toute l'importance requise aux huit priorités suivantes se rapportant à la Croix-Rouge et au Croissant-Rouge de la Jeunesse: le statut des jeunes volontaires, leur recrutement et leur encadrement; l'éducation et la formation; la constitution de réseaux régionaux; les jeunes et les questions de santé; les minorités, les droits de l'enfant et les droits de l'homme; les actions communautaires; les liens entre les jeunes et adultes de la Société nationale; et la collecte de fonds.

Une autre décision adoptée invite fortement les Sociétés nationales à allouer des contributions financières pour que le Fonds de la Jeunesse devienne rapidement opérationnel.

Rapport de la Commission des Secours

Depuis la dernière Assemblée générale, la Commission a étudié les moyens d'améliorer les secours d'urgence lors de catastrophes selon cinq grands axes de réflexion: l'évolution des domaines d'intervention du système des Nations Unies et ses incidences pour la Fédération; l'accroissement des besoins des réfugiés et des personnes déplacées; les problèmes résultant de la multiplication des accidents technologiques; la nécessité pour les organismes d'aide humanitaire de renforcer leurs activités de plaidoyer et la nécessité de promouvoir des normes professionnelles de haut niveau en matière d'aide humanitaire.

La Commission a insisté sur la nécessité de préserver l'indépendance et les Principes fondamentaux de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge dans le cadre de la collaboration avec les institutions des Nations Unies.

L'Assemblée, après avoir adopté le rapport de la Commission, a demandé à cette dernière, en coopération avec le Secrétaire général, de formuler une politique globale d'intervention lors de catastrophe pour guider la Fédération dans son travail, et d'actualiser la politique existante sur l'utilisation de l'aide alimentaire et la nutrition dans les situations d'urgence et de l'intégrer dans la politique globale.

Recherche globale de financement

Le Secrétaire général de la Fédération a présenté un document intitulé «Cadre directif pour la création de recettes mondiales», projet visant à maximiser les recettes au profit de toutes les Sociétés nationales et reposant sur le principe du jumelage d'entreprises.

A cet effet, une société constituée par la Fédération à Londres, *HelpAd Limited*, s'emploie à former des «couples» d'entreprises, l'une offrant des espaces publicitaires sur ses produits, l'autre versant au profit de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge le montant des annonces qui vantent ses propres produits ou services.

Pour les campagnes internationales, les recettes seraient divisées à égalité entre la Fédération et les Sociétés nationales; pour les contrats à l'échelle nationale, la Société du pays concerné recevrait 75 pour 100 des recettes et la Fédération 25 pour 100.

Un lancement commercial a déjà eu lieu à Londres; il sera suivi d'une campagne de promotion publique au début de l'année 1996. En outre, une Fondation présidée par M. George Weber a été créée à Genève, elle recevra les profits des opérations *HelpAd*, lesquels sont exemptés des impôts cantonaux et fédéraux suisses.

L'Assemblée a adopté une décision approuvant en principe le «cadre directif» et demandant aux Sociétés nationales de soutenir le concept *HelpAd*, de conclure avec *HelpAd Ltd* les accords nécessaires pour permettre la mise en œuvre du concept *HelpAd* dans leur pays, lorsque l'occasion en est offerte. Elle a aussi encouragé les Sociétés nationales à se conformer au cadre directif pour concourir à augmenter les recettes provenant de sources traditionnelles et à en découvrir de nouvelles, provenant d'autres sources, et à redoubler d'effort pour récolter des fonds non seulement pour leurs propres programmes, mais également pour renforcer le réseau international des Sociétés nationales.

Plan et budget pour 1996-1997

L'Assemblée a approuvé les rapports financiers pour 1993 et 1994 ainsi que le plan et budget pour 1996-1997, lesquels se chiffrent respectivement à 52 971 000 et 55 734 000 francs suisses.

Coopération avec les organisations internationales

L'Assemblée s'est félicitée du statut d'observateur permanent auprès de l'Assemblée générale des Nations Unies obtenu par la Fédération grâce aux efforts coordonnés de tous ses membres. Entérinant le document «Coopération avec les organisations internationales» qui servira de guide aux Sociétés nationales dans leurs relations avec les organisations internationales, l'Assemblée a noté que les activités de la Fédération et des Sociétés nationales dans ce domaine devront être régies avant tout par les Principes Fondamentaux de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et le droit international humanitaire.

L'Assemblée a relevé tout spécialement les principes qui devraient guider la Fédération et les Sociétés nationales dans leurs relations avec les organisations internationales, y compris les Nations Unies, leurs institutions spécialisées, leurs fonds et leurs programmes particuliers, à savoir:

- servir les intérêts des plus vulnérables et renforcer le rôle et la capacité de la Fédération et de ses Sociétés nationales pour répondre à leurs besoins humanitaires;
- promouvoir la dignité humaine, les Principes fondamentaux de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et les valeurs humanitaires;
- protéger l'intégrité et l'indépendance d'action de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge;

- étendre et développer les capacités des Sociétés nationales et de la Fédération dans son ensemble;
- rendre l'assistance humanitaire plus effective et plus efficace par une meilleure coopération et une meilleure communication.

Elle a demandé enfin au Secrétaire général de faire en sorte que les Principes fondamentaux de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et le droit international humanitaire, ainsi que les positions et les actions de la Fédération, soient systématiquement, et aussi largement que possible, mis en relief au sein du système des Nations Unies, des organes intergouvernementaux et d'autres enceintes internationales. Il incombera également au Secrétaire général de favoriser la meilleure reconnaissance de la Fédération en qualité de prestataire de services de premier plan et défenseur crédible des plus vulnérables au sein de la communauté internationale, grâce à la coopération et à la concertation entre les Sociétés nationales, le Secrétariat et ses délégations.

Amendements aux textes statutaires

L'Assemblée a décidé de reporter à la XI^e session de l'Assemblée générale qui se tiendra en 1997 l'examen des amendements aux Statuts et aux articles correspondants du Règlement intérieur.

Date et lieu de la XI^e Session de l'Assemblée générale

L'Assemblée a accepté l'invitation de la Croix-Rouge espagnole d'accueillir sa XI^e Session en 1997 en Espagne.

La Revue